

*Liste des Servitudes d'Utilité Publique  
Commune de CALLIAN*

**A1 BOIS ET FORETS** : Servitudes de protection des forêts soumise au règlement forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.



*Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël  
Blache BP 122 83071 TOULON*

*Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E-44 Avenue du  
Général Noguès 83000 TOULON*

- ° Forêt communale de Callian
- ° Forêt communale de Mons
- ° Forêt communale de Montauroux
- ° Forêt domaniale de Tourettes

---

**A5 CANALISATIONS D'EAUX ET D'ASSAINISSEMENT**: Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62 904 du 4 août 1962 et du décret n° 64 158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.



*Monsieur le Directeur de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la  
Région Provençale BP 100 Le Tholonet 13603 Aix en Provence Cedex 1*

*Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache BP  
122 83071 TOULON*

° **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

---

**AC1 MONUMENTS HISTORIQUES** : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue.  
Périmètres de protection éventuellement délimitée par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1° (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1° et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.



*Monsieur le Directeur de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la  
Région Provençale BP 100 Le Tholonet 13603 Aix en Provence Cedex 1*

**Monuments historiques inscrits :**

**La chapelle Notre-Dame, arrêté Ministériel du 28/12/1984**

**Le périmètre protégeant les ruines du village de Puybresson, arrêté ministériel du 30/12/1984**

*Liste des Servitudes d'Utilité Publique  
Commune de CALLIAN*

**AC2 PROTECTION DES SITES:** Sites inscrits. Sites classés. Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.



*Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

**SITES INSCRITS:** Le village et ses abords.

---

**A S1 CONSERVATION DES EAUX:** Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L20 du Code de Santé Publique et du décret 61 859 du 1<sup>er</sup> août 1961, modifié par le décret n° 67 1093 du 15/12/1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L 736 et suivants du Code de la Santé Publique.



*Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales avenue  
Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX*

- **Périmètre de protection de la retenue de Saint Cassien, arrêté préfectoral du 07/09/72**
  - **Périmètre de protection de la source de Tuves, arrêté préfectoral du 26/11/1990**
- 

**I3 GAZ:** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. Loi du 13 juin 1906 (art 12) modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (298) et du 4 juillet 1935, les décrets du 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1958 et n° 67 885 du 6 octobre 1967.



*Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan ZI Toulon Est BP 337 83 77 TOULON  
CEDEX 09*

*Gaz de France Région Méditerranée Division Soutien Intervention 39 rue de Lyon BP 131  
13317 MARSEILLE CEDEX 15*

- **Canalisation de transport de gaz. Artère Provence-Cote d'Azur Diam 400**

*GDF Région Méditerranée Exploitation Transport 5 rue de Lyon 13045 MARSEILLE*

*Liste des Servitudes d'Utilité Publique  
Commune de CALLIAN*

**I 4b ELECTRICITE:** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, loi du 15 juin 1906, art 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922, du 13 juillet 1925 (art 298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n° 67 885 du 6 octobre 1967.



*Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan ZI Toulon Est BP 337 83 77 TOULON  
CEDEX 09*

*Réseau de Transport Electricité Service EDF Cote d'Azur Lingostière-Saint Isidore 06200  
NICE*

° **Ligne 225 kv BROC CARROS-PLAN DE GRASSE-TRANS**

° **Ligne 400 kv BROC CARROS-NEOULES**

° **Ligne 400 kv NEOULES-TRANS**

° **Ligne 63 kv LA SIAGNE-SAINT CASSIEN**

° **Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.**

*EDF Subdivision de Saint Raphaël 372 avenue du Général Leclerc BP511 Saint Raphaël*

---

**INT1 CIMETIERES:** Servitudes relatives aux cimetières instituées par les articles L 361.1 et L 361.4 du Code des Communes.



*Préfecture du Var boulevard du 112° R.I. 83070 TOULON CEDEX*

° **Cimetière communal de Callian**

*Mairie de Callian 83029 Callian*

---

**PM1 RIQUES NATURELS:** Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles et instituées en application de l'article 5.1, 1° alinéa de la loi n° 82 600 du 13 juillet 1982.



*Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de  
Marine BP 501 83041 TOULON CEDEX*

° **Plan de prévention des risques: mouvements de terrain (arrêté préfectoral du 26/02/92)  
valant servitude au titre du décret n° 95.1089 du 5/10/1995.**

*Liste des Servitudes d'Utilité Publique  
Commune de CALLIAN*

**PT3 TELECOMMUNICATIONS** : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'article L 48 alinéa 20 du Code des Postes et Télécommunications.



*Direction régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri  
Fabre BP 114 83071 TOULON CEDEX*

- ° **Radiophare de Flassans sur Issole zone secondaire de dégagement ( décret du 20/02/75)**
- ° **Câble souterrain de télécommunications n° 533 MARSEILLE-NICE arrêté préfectoral du 23/04/1985**